

Le 13 septembre 2007



Monsieur Gaston Plante
Association professionnelle des ingénieurs
du gouvernement du Québec
2954, boul. Laurier, bureau 600
Sainte-Foy (Québec) G1V 4T2

OBJET : Rapport sur la sous-traitance

Monsieur,

Un comité sur la sous-traitance, concernant les ingénieurs du ministère des Transports, avait eu pour mandat d'analyser les problématiques, de déterminer les impacts liés à la gestion et à la réalisation de travaux d'ingénierie, confiés en sous-traitance par le ministère des Transports et de formuler toute recommandation, qu'il jugera utile pour assurer une meilleure gestion des ressources au Ministère.

En décembre 2006, vous déposiez le rapport ci-dessus mentionné. Ce rapport constitue l'analyse et les recommandations formulées par votre association, donc la partie syndicale dudit comité, au regard de la sous-traitance au ministère des Transports.

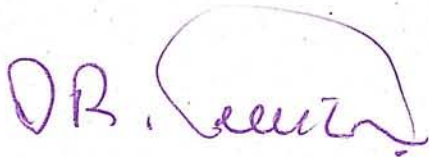
En juillet 2007, les représentants de la partie patronale siégeant sur ce comité se sont rencontrés pour statuer sur votre document. Ces derniers en sont venus à la conclusion qu'ils ne pouvaient y souscrire ni endosser les conclusions et recommandations qui s'y trouvent. Tout d'abord, les données ne sont plus d'actualité (2005 et antérieures) d'une part, et, d'autre part, des liens ont été établis sans qu'il n'y ait de relations directes. Enfin, nous sommes d'avis que les orientations gouvernementales auxquelles le Ministère est tenu tant pour la gestion des effectifs et leur dotation que pour l'attribution des travaux par contrat n'ont pas été prises en compte.

Comme vous le savez, la consultation syndicale est une procédure prévue aux conditions de travail des ingénieurs. L'employeur est tenu de consulter votre association, malgré l'absence de commentaires de cette dernière sur les projets d'appels d'offres et de contrats transmis.

...2

Par conséquent, il serait souhaitable que les membres de ce comité puissent se rencontrer à l'automne afin de discuter d'une stratégie de consultation qui permettrait aux parties de respecter les contraintes gouvernementales auxquelles le Ministère est assujéti dans un objectif d'optimisation et de valorisation des ressources professionnelles des ingénieurs au Ministère.

Dans l'attente de vos nouvelles pour la poursuite de ce dossier au ministère des Transports, je vous prie d'agr er, monsieur, l'expression de mes salutations distingu es.



Jacques R. Pelletier
Chef du Service des relations professionnelles
et de la sant -s curit 

JRP/DB/fv

- c. c. M^{mes} Danielle B langer, cgrh et responsable du dossier de sous-traitance
Lynn DesRoches, cgrh et responsable du CMRP - ing nieur
MM. Bernard Caron, directeur de l'Ouest-de-la-Mont r gie
Guy Lavoie, chef du Service des projets
Guy Richard, directeur des Structures